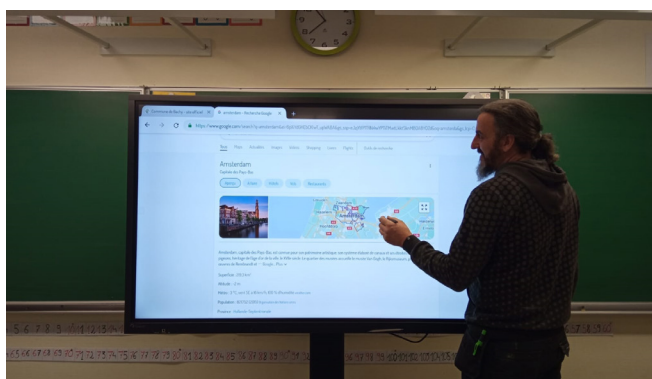


Les N^ouvelles



B R È V E S

L'actualité de la commune



La municipalité a profité des vacances de Noël pour faire câbler les 4 classes de primaire et les équiper de deux tableaux blancs interactifs mobiles, dans le cadre du développement du numérique à l'école.



Des bénévoles ont aménagé le jardin du souvenir au cimetière, en arrachant les buis malades et en les remplaçant par des arbustes d'ornement.



Le vendredi 7 janvier a eu lieu l'enregistrement de la cérémonie des vœux avec le conseil municipal des jeunes. Celui-ci a été mis en ligne sur la chaîne youtube de la commune et est toujours visible au : https://www.youtube.com/watch?v=wwD_IvvAqhE



Les travaux d'aménagement en vue d'accueillir l'agence postale communale avancent à grands pas. L'ouverture est prévue début avril.



Le dimanche 23 janvier, l'association des parents d'élèves a organisé une bourse puériculture avec la présence de 20 exposants et la visite de 300 curieux ou acheteurs. Le bénéfice est destiné à participer aux différents projets de l'école.



Le dimanche 30 janvier a eu lieu le tournoi intergénérationnel de tennis de table, organisé par l'association bachynoise.

Le conseil municipal du 25 janvier 2022



Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. Projet de reconfiguration de la place du village

Suite au travail du bureau d'étude et sur proposition de M. le Maire, le conseil valide après concertation le projet de reconfiguration de la place afin de continuer la procédure de marché public et d'engager les travaux.

2. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'effacement de réseau d'éclairage public

Nous devons passer une convention pour que la CCPC délègue à la commune la compétence éclairage public afin de procéder à l'enfouissement des réseaux place de la Liberté, rue des Archers et une partie de la rue Pasteur, dans le cadre de la reconfiguration de la place du village. La CCPC reprendra les ouvrages en gestion à l'issue des travaux.

Une demande de subvention a été faite auprès de la FEAL (Fédération d'électricité d'arrondissement de Lille).

Décision du conseil : accord à l'unanimité

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'un réseau de chaleur.

Sur proposition de M. le Maire, au vu de la technicité demandée, le conseil décide d'attribuer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à la société Thémis pour un montant de 30600 € TTC.

4. Taxe d'habitation sur les logements vacants

Vu la modification de la loi, sur proposition de M. le Maire, le conseil valide le retrait de la délibération précédente considérant un logement vacant au bout de 5 ans, pour la remplacer par une nouvelle délibération prenant en compte la modification de la loi portant le délai à 2 ans.

5. Horaires d'ouverture de la future agence postale communale

Il est prévu d'ouvrir 21h par semaine.

Le conseil souhaite une ouverture lundi matin, mardi matin, mercredi matin et après-midi, jeudi matin, vendredi matin et après-midi et samedi matin ; le matin s'entendant de 9h à 11h30, l'après-midi de 14h à 17h.



Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

- Informations concernant les obligations liées à l'élection présidentielle 2022

Les deux tours des prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont être appliquées.

Il est obligatoire d'être inscrit sur ces listes pour pouvoir voter.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire jusqu'au **4 mars 2022**. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à une «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription n'est **pas automatique mais volontaire**.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site : **[service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)**

- Les vœux du président sous forme d'émission

Pévèle Carembault vous invite à visionner l'émission des vœux 2022 de son président Luc Foutry. Elle est accessible sur pevelecarembault.fr ou sur le lien youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=4EOLjdXAFk4>

- Un nouveau portail d'urbanisme pour déposer toutes vos demandes

Depuis le 1er janvier 2022, Pévèle Carembault a mis en place le portail de l'urbanisme.

Ce téléservice permet de faciliter toutes les démarches d'urbanisme pour les particuliers et les professionnels. Chacun peut y déposer ses demandes préalables de travaux, ses permis de construire, d'aménager et de démolir, ses certificats d'urbanisme...

Avantage non négligeable : ce service est gratuit !

Toutes les informations ici : www.pevelecarembault.fr/actualites/decouvrez-le-portail-de-lurbanisme

- On recrute et on finance des formations pour les animateurs BAFA

Pévèle Carembault poursuit son accompagnement à la formation BAFA pour les jeunes du territoire avec « Tutor'Anim », un dispositif comprenant une participation de 170 € pour financer le BAFA-base et un accompagnement personnalisé avec des experts du domaine. Retrouvez les modalités d'inscription pour ce dispositif en suivant ce lien : <https://demarches.pevelecarembault.fr/service-jeunesse/candidature-laide-la-formation-bafa>

- Des nouveaux ateliers numériques 100% gratuits pour les petits et les grands

Pour les plus jeunes âgés de 8 à 15 ans, 2 parcours sont proposés pour découvrir les rouages de la robotique et de la programmation.

8 à 10 ans :

Ennevelin, le mardi de 16h45 à 17h45 à la médiathèque

Templeuve-en-Pévèle, le mercredi de 9h à 10h et de 10h à 11h à la médiathèque

11 à 15 ans :

Cappelle-en-Pévèle, le mercredi à 14h et à 15h30 dans la médiathèque

Pour les adultes éloignés du numérique, des ateliers sont également proposés. L'objectif est de rendre autonome l'utilisateur dans son utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette : prise en main du matériel, navigation sur internet, réalisation de démarches en ligne, utilisation d'une messagerie en ligne, classement des fichiers et dossiers...

Les rendez-vous « Initiativ sur ordinateur »

- Le lundi à Thumeries de 9h30 à 11h30
- Le mardi à Ennevelin de 9h30 à 11h30
- Le jeudi à Orchies de 9h30 à 11h30
- Le vendredi à Bachy de 9h30 à 11h30

Les rendez-vous « Initiativ sur tablette »

- Le lundi à Thumeries de 13h30 à 15h30
- Le mardi à Ennevelin de 13h30 à 15h30

Renseignements et inscriptions auprès d'Arnaud Baudry au 06 71 66 66 90 ou sur abaudry@pevelecarembault.fr

Toutes les informations sont à retrouver sur pevelecarembault.fr

Des ateliers "Heure du code" autour de la robotique

Durant les vacances scolaires d'hiver, Pévèle Carembault propose des ateliers « Heure du code » dans les médiathèques du Réseau Graines de Culture(S). Ils ont pour objectif d'initier les enfants (le matin) et les adolescents (l'après-midi) à la robotique et à la programmation, le tout en s'amusant. Le programme complet est à découvrir sur pevelecarembault.fr

Pour Bachy, un atelier est organisé le lundi 7 février de 10h à 12h pour les enfants et de 14h à 15h30 pour les jeunes à partir de 10 ans. Inscription en médiathèque ou par mail : mediatheque@mairie-bachy.fr

- Prenez l'air et découvrez la nature près de chez vous avec l'agenda de l'atlas de la biodiversité

Quels sont les oiseaux qui vivent dans nos jardins ? Pourquoi créer des mares ? Comment différencier les crapauds des grenouilles ? Vous l'aurez compris, Pévèle Carembault élabore actuellement son Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC). Elle a besoin de vous pour l'aider dans cette mission.

De février à juin, 16 événements sont organisés sur le territoire. Inscrivez-vous dès maintenant aux inventaires, sorties nature familiales et cycles de connaissances sur pevelecarembault.fr

Tout est gratuit !

Réalisez des inventaires vous-mêmes.

En dehors des animations, vous pouvez également réaliser des inventaires des animaux et des plantes qui vivent sur le territoire. Pévèle Carembault vous a préparé un carnet de terrain que vous pouvez emporter avec vous lors de vos balades en forêt, sorties sur la Voie Verte ou même petits tours de jardin.

Ce guide vous explique comment partager vos informations collectées sur la flore et la faune avec des organisations spécialistes dans le domaine et qui sont partenaires de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communautaire : le groupe ornithologique et naturaliste (faune) et le conservatoire botanique de Bailleul (flore).

- **Bientôt 16 ans, pensez au recensement, c'est obligatoire.**

Tous les français (filles et garçons) doivent se faire recenser dès 16 ans. Ils sont invités à se présenter personnellement en mairie à partir de leur 16ème anniversaire et 1 jour (et avant 16 ans et 3 mois) afin de se faire recenser.

Sont concernés les jeunes nés en janvier, février et mars 2006.

Où et comment se faire recenser ?

- à la mairie du domicile ou en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>)
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France
- si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

Déclaration

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- son état civil (noms, prénom, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,
- si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministère de la défense.

Pourquoi est-il obligatoire de se faire recenser ?

L'attestation de recensement est obligatoire pour

- se présenter aux examens (CAP, BEP, Bac, etc...),
- passer le permis de conduire,
- être inscrit sur les listes électorales,
- participer à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

- Enquête INSEE

L'INSEE réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie de février à avril 2022. Certains d'entre nous seront probablement concernés. Vous serez prévenus individuellement et serez interrogés par M. Leclercq, enquêteur officiel de l'INSEE.

Réservez-lui un bon accueil.

- L'armée de l'air recrute.

Vous avez entre 17 ans 1/2 et 30 ans, vous avez effectué votre JDC et êtes de nationalité française, vous avez un bon niveau sportif et aimez vous surpasser. Prenez contact avec un conseiller en recrutement au 03.59.00.42.52 afin de constituer votre dossier de candidature.

Les évènements à venir

- Exposition photos

La 10ème édition du festival photo de la Pévèle, organisée par l'amicale laïque Romain Rolland et consacrée à la nature et la faune sauvage se tiendra les 5 et 6 février 2022 à la salle des fêtes de 10h à 19h.

Des projections et conférences auront lieu le samedi 5 à la médiathèque :

13h30 : intelligence, communication, entraide, coopération... chez les primates.

14h15 : safari et biodiversité, un nouveau challenge !

15h00 : mon parcours de photographe

15h45 : oiseaux de Norvège

16h30 : phoques de la Côte d'Opale

17h15 : Masai Mara

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy

Téléphone 03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission :
information - communication

